



Conduite sous l'emprise d'alcool, récidive.

Par **BERNARD**, le **28/08/2010 à 10:35**

Bonjour,

Je dois passer au tribunal pour trois récidives de conduite sous l'emprise d'alcool. La 2e fois, permis annulé pour six mois. Cette fois à 0.75 en scooter 50 cc quel sera la sanction.

Merci.

Par **Tisuisse**, le **28/08/2010 à 12:02**

Bonjour,

Puisque vous avez déjà eu 2 fois affaire avec le tribunal, dont la seconde pour récidive, vous devez savoir ce à quoi vous vous exposez. Le second passage n'a pas eu plus d'effet sur votre conduite que le premier. A mon avis, les sanctions, vous les connaîtrez bien assez tôt.

Par **BERNARD**, le **28/08/2010 à 13:17**

des réponses comme celle la on peu effacer il est facile de jeter la pierre mais aucune utilité merci

Par **Tisuisse**, le **28/08/2010** à **13:31**

C'est une réponse basée sur la surprise, surprise que vous soyez en seconde récidive de conduite sous alcool. Ce n'est pas un reproche mais une simple constatation des faits, sans plus.

Bien entendu, si vous aviez eu, précédemment, des condamnations avec sursis, ces sursis seront automatiquement révoqués. Vous aurez aussi une interdiction totale de conduire tout véhicule terrestre à moteur, y compris ceux qui ne nécessitent pas de permis spécifique. L'amende va être salée, très salée, et confiscation du véhicule dont vous vous êtes servi pour commettre ce délit en récidive même si, depuis, vous l'avez revendu et, dans ce cas, vous devrez ajouter à l'amende, le prix d'un véhicule identique. Vous risquez aussi de la peine de prison, sans sursis cette fois ci.

Votre seul moyen de "limiter la casse" c'est :

- de prendre un avocat,
- de suivre dès maintenant un traitement contre l'alcool et de venir au tribunal avec les attestations de ce traitement,
- de faire acte de regret et de reconnaître vos torts.

Allez savoir si cela va suffire ? je l'espère pour vous.

Par **BERNARD**, le **28/08/2010** à **13:49**

voila une réponse efficace même si elle fait trembler escuses moi d'avoir été un peu cru mais je suis juste un bon vivant et depuis 2007 je ne conduis plus de véhicules c'etait le scooter à ma femme que je ramenait du garage je te remercie je vais suivre tes conseils